

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 22 mai 2025
N° CP-2025-4-10-3
N° applicatif 11822

10^{ème} Commission
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction
Direction éducation et jeunesse

PARTENARIATS RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES

Résumé : La Commission permanente est sollicitée pour approuver la convention de groupement de commandes pour une mission d'élaboration de repas en liaison chaude produits sur place pour le restaurant scolaire du collège de Dettwiller et autoriser la coordination du groupement par la Collectivité européenne d'Alsace. Ce groupement permettra d'associer l'association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation qui représente la Communauté de Communes du Pays de Saverne à la passation du marché de restauration.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ÉLABORATION DE REPAS EN LIAISON CHAUDE PRODUIT SUR PLACE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLEGE DE DETTWILLER

Afin de faciliter la prise de repas en liaison chaude produits sur place pour le restaurant scolaire du Collège de Dettwiller et le restaurant du périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, dont la gestion a été confiée à l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) par un contrat de délégation de service public, la Collectivité européenne d'Alsace et l'ALEF souhaitent s'associer.

En effet, la Collectivité européenne d'Alsace et l'ALEF souhaitent missionner un prestataire commun qui interviendrait pour la période 2025-2029. La mutualisation des achats constituant l'un des leviers d'action pour améliorer l'achat des entités publiques, la démarche de mutualisation vise notamment à obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères d'attribution, de limiter les risques juridiques et d'intégrer des pratiques de développement durable.

Un premier marché d'élaboration de repas pour le Collège Tomi Ungerer de Dettwiller a été lancé pour la rentrée scolaire de 2021. Ce marché a fait l'objet d'une première collaboration sous la forme d'une convention de gestion entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Collectivité européenne d'Alsace.

En vue de la relance du marché d'élaboration de repas en liaison chaude produit sur place pour le restaurant scolaire du collège, pour les quatre prochaines années, il est proposé d'approuver la création d'un groupement de commandes au travers d'une convention de

groupement entre l'ALEF et la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera coordonnatrice du groupement.

La Collectivité européenne d'Alsace sera chargée de lancer le marché d'élaboration de repas en liaison chaude produit sur place pour le restaurant scolaire du collège Tomi Ungerer de Dettwiller et le restaurant du périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, pour les quatre prochaines années, pour le compte du groupement de commandes susmentionné.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser le recours à un groupement de commandes dont l'objet est d'associer l'ALEF pour la gestion en commun des prestations de restauration scolaire et d'approuver la convention correspondante.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre l'Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation et la Collectivité européenne d'Alsace pour l'élaboration de repas en liaison chaude produits sur place pour le restaurant scolaire du Collège Tomi Ungerer de Dettwiller et le restaurant du périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne jointe en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.